

IP/1596
DWL/HLB/m-thn.
29.11.61

Une étude du Conseil de l'Europe 114

LA GRANDE EUROPE ET LE MARCHÉ COMMUN

Cette nouvelle étude, dont la publication coïncide avec l'ouverture des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun, constitue un ouvrage de référence pratique sur les problèmes et la position de certains pays européens autres que les Six, en cas d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne.

L'étude souligne combien il importe de traiter tous les Etats d'Europe sur un pied d'égalité, qu'ils demandent à adhérer à la Communauté en qualité de membres de plein droit, ou à s'y associer. Elle insiste en outre sur la nécessité politique d'un règlement d'ensemble qui réponde à la fois aux besoins de la Communauté et à ceux de tous les pays sollicitant leur adhésion ou leur association.

L'étude, qui s'intitule "La position de certains pays européens autres que les Six en cas d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne", a été préparée par un groupe de travail du Secrétariat du Conseil de l'Europe, présidé par le Secrétaire Général Adjoint, M. Dunstan CURTIS.

*

*

*

L'étude commence par rappeler que l'un des objectifs déclarés de l'A.E.L.E. est de parvenir à un accord économique multilatéral plus large en Europe. C'est à cette fin que le Royaume-Uni a engagé avec les pays de la C.E.E., des conversations unilatérales qui, techniques à l'origine, se sont transposées sur le plan politique. Leur conclusion logique a été une demande d'adhésion à la C.E.E., étant bien précisé que la décision définitive dépendrait en partie de la conclusion d'arrangements satisfaisants pour tous les pays de l'A.E.L.E. Pour des raisons politiques et économiques, ces arrangements ne sauraient être uniformes. D'autre part, ils doivent s'insérer dans le cadre du Traité de Rome. En conséquence, l'étude se concentre sur les formes d'arrangement qui sont prévues dans le Traité de Rome, c'est-à-dire l'adhésion au titre de l'Article 237, ou l'association au titre de l'Article 238.

L'adhésion du Royaume-Uni, avec ses cinquante millions d'habitants, renforcerait les effets que la création de la C.E.E. exerce déjà sur les échanges des autres pays. Son entrée dans le Marché Commun priverait les pays de l'A.E.L.E. de la position préférentielle dont ils jouissent sur le marché britannique, leur ôtant ainsi la possibilité de compenser leurs pertes probables sur le marché des Six. La différence entre l'expansion et la prospérité économiques, d'une part, et la stagnation de l'autre, est souvent déterminée par des fluctuations peu importantes de la balance entre les exportations et les importations. Enfin, certains pays, dont les exportations totales vers le Royaume-Uni sont relativement faibles, vendent à ce pays un fort pourcentage de certaines catégories de produits. Des difficultés analogues se présenteront pour ceux des pays membres du Conseil de l'Europe et de l'"O.E.C.E." qui ne font partie ni de la C.E.E. ni de l'A.E.L.E.

L'étude fait observer que l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. ne suffirait pas, à elle seule, à supprimer le risque qu'une division économique n'entraîne des conséquences politiques défavorables.

En examinant les modalités d'accord qui s'insèrent dans le cadre du Traité de Rome, l'étude fait observer que l'adhésion de nouveaux membres peut nécessiter un ajustement du tarif extérieur commun afin de répondre aux exigences du GATT. Ces opérations pourraient donner l'occasion de tenir compte de disparités tarifaires qui créent des problèmes délicats pour les nouveaux membres.

Pour ce qui est des restrictions apportées à la souveraineté nationale, l'étude souligne que l'acceptation du caractère communautaire du Marché Commun et des éléments de supranationalité constitue, aux yeux des Six, une condition essentielle. Le statut d'Etat associé, tout en ne permettant pas de participer aux décisions prises dans le cadre de la Communauté, n'impliquerait aucune délégation de souveraineté. Quant aux pays dont la situation économique ne semble pas exclure l'adhésion à part entière, le rapport signale que "ce serait essentiellement pour des raisons politiques, et pour préserver son indépendance nationale, qu'un pays fortement industrialisé pourrait préférer le statut d'associé à la C.E.E. à celui de membre à part entière".

L'étude contient, ensuite, une analyse pays par pays, des problèmes particuliers qui se posent aux membres de l'A.E.L.E. (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Suède, Suisse), aux autres pays membres du Conseil de l'Europe (Chypre, Irlande, Islande, Turquie) et à l'autre pays européen membre de l'O.C.D.E. (Espagne).

Le premier chapitre résume les problèmes et les perspectives d'avenir d'un marché commun englobant tous les pays d'Europe. L'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. serait importante, non seulement pour les pays de l'A.E.L.E., mais pour tous les membres de l'O.E.C.E. Bien qu'approuvée par l'A.E.L.E., l'initiative du Royaume-Uni n'en constitue pas moins un changement fondamental de l'attitude des Sept. Pourtant, les raisons qui ont empêché si longtemps les pays de l'A.E.L.E. d'adopter cette optique ne se sont pas évanouies. Des intérêts complexes et vitaux doivent être pris en considération au cours des négociations. La plupart des pays en question, sinon tous, s'estimeraient encore dans l'impossibilité d'accepter inconditionnellement le Traité de Rome.

L'étude souligne qu'il importe que les pays qui demandent leur adhésion soient effectivement informés et consultés au cours des négociations, notamment en ce qui concerne les transports, l'agriculture et les accords avec les pays d'outre-mer. Pour ce qui est des pays sollicitant le statut d'associé, le problème le plus critique paraît être celui de la politique commerciale à l'égard des pays tiers. "Etant donné l'importance que certains pays attachent au maintien de leur indépendance à cet égard, on peut se demander si, en pratique, cet aspect de la politique de la Communauté est à ce point essentiel qu'il doive, à lui seul, déterminer si un pays sera admis comme membre ou devra se contenter de la formule de l'association."

Ce sont, avant tout, les difficultés politiques des pays neutres qui représentent le problème le plus délicat :

"Le problème essentiel qui se posera lors des prochaines négociations est donc celui de savoir si la recherche de l'intégration économique la plus étroite possible de l'ensemble de l'Europe occidentale doit être subordonnée à des considérations politiques concernant les alliances défensives, ou si la solidarité qui engage tous les Etats membres du Conseil de l'Europe dépasse ces considérations, malgré l'importance qu'elles revêtent pour la majorité des pays de l'Europe occidentale".

On peut se procurer l'étude intitulée "La position de certains pays européens autres que les Six en cas d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne", soit auprès des agents de vente du Conseil de l'Europe dans les divers pays, soit directement auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France). Son prix est fixé à 2/6d, ou l'équivalent en monnaie locale.

55, Avenue Kléber.